



demande de naturalisation en france pour les doctorants

Par **Matcha**, le **22/01/2019** à **14:19**

Bonjour,

Je tiens d'abord à vous remercier de votre contribution!

j'aimerais bien savoir quelle est la procédure et la possibilité de demander la naturalisation dans le cas d'un doctorant en France non bénéficiaire de bourse. Il y a ceux qui disent qu'il faut passer 5 ans sur le sol français et d'autres disent qu'une fois inscrit en 3ème année doctorat on ouvre droit à la naturalisation, sachant que je suis doctorante à Paris en 3ème année doctorat de nationalité algérienne. Merci de bien vouloir me répondre.

Par **youris**, le **22/01/2019** à **17:05**

bonjour,

le site "<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>" indique:

" Durée de résidence exigée en fonction de votre situation:

- 2 ans d'études accomplies avec succès pour obtenir un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français: Durée de résidence en France exigée 2 ans. "

mais il existe d'autres conditions à satisfaire comme celle de disposer de ressources suffisantes et stables.

salutations